

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Lessard

<https://www.cadre21.org/membres/70f2e42ebbc36513ca8e59a7>

Date d'obtention : 2022-01-11 16:50:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La formation SEXTO sert à encadrer et uniformiser les interventions dans le cas où nous serions confrontés à des élèves mineurs qui auraient produit, distribué ou redistribué des images ou des vidéos à connotation sexuelle. Puisque nous sommes souvent les acteurs de première ligne, la trousse SEXTO nous aide à nous faire rapidement un portrait de la situation. Elle permet un partenariat entre l'école, la police et le DPCP. Nous serons donc plus efficaces et plus rapides dans nos interventions. De plus, la méthode d'intervention SEXTO vise à responsabiliser les adolescents les mesures éducatives ou judiciaires sont donc proportionnelles à la gravité des gestes posés et au degré de responsabilité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je continuerai d'offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour mes élèves. Je comprends qu'il est important d'agir rapidement afin que la situation s'aggrave. J'utiliserai la trousse SEXTO afin de guider mes interventions telles qu'appries dans le cadre de cette formation. Ainsi je veillerai à éviter la propagation des images. Je pourrai offrir une intervention sans préjugé, sans sous-entendu aux élèves et ainsi favoriser le sentiment de sécurité. La trousse me permettra également de renseigner sur le bien-fondé de mes interventions. Je collaborerai également avec les différents partenaires aux dossiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de ne JAMAIS consulter les images intimes afin de préserver l'intégrité du mineur et de ne pas faire face nous aussi à une infraction au Code criminel. Il faut toujours rencontrer un élève seulement à la fois. De plus, lors d'un acte malveillant, nous devons contacter la police en premier et saisir les appareils électroniques de la personne.